

### Règles d'hygiène

Lors de tout contact avec les animaux, leurs excréments ou leurs litières, il est impératif de:

- toujours soigneusement se laver les mains avec un savon désinfectant
- choisir de préférence un savon sur le conseil du vétérinaire qui suit les animaux du commerce
- s'assurer de l'utilisation correcte du savon mis à disposition

### Autres recommandations générales en cas de grossesse

Les travaux pénibles ou dangereux sont interdits en cas de grossesse ou d'allaitement.

*Appartiennent à cette catégorie:*

- le déplacement de charges lourdes (dépassant régulièrement 5 kg et pouvant dépasser 10 kg)
- les mouvements et les positions qui conduisent à une fatigue précoce (étirements ou flexions importants, position accroupie prolongée)
- les travaux accompagnés de chocs, de secousses ou de vibrations transmis au corps
- les travaux par des températures élevées (plus de + 28°C) ou basses (inférieures à -5°C)
- les travaux impliquant des substances chimiques dangereuses ou des micro-organismes

### Informations complémentaires

- Loi sur le travail (LTr) et ses ordonnances
- Brochure Maternité – protection des travailleuses, SECO, n° de commande 025.224.f, distribution OFCL ou format pdf sur [www.seco.admin.ch](http://www.seco.admin.ch)
- Flyer Travail et Santé – Grossesse, Maternité, Période d'allaitement, SECO, n° de commande 710.220.f, distribution OFCL ou format pdf sur [www.seco.admin.ch](http://www.seco.admin.ch)
- Les inspections cantonales du travail donnent des renseignements sur l'application de la loi sur le travail et ses ordonnances: [www.iva-ch.ch](http://www.iva-ch.ch)

### Impression

Editeur SECO/Conditions de travail  
Courriel [ab.sekretariat@seco.admin.ch](mailto:ab.sekretariat@seco.admin.ch)  
Internet [www.seco.admin.ch](http://www.seco.admin.ch)  
Texte Isabelle Querbach, SECO  
Rédaction Maja Walder, SECO  
Photo <http://www.morguefile.com/archive/?display=134923>  
Graphisme Centre des médias électroniques CME, 3003 Berne  
Distribution OFCL, Vente des publications fédérales, 3003 Berne  
[www.publicationsfederales.admin.ch](http://www.publicationsfederales.admin.ch)  
N° de commande 710.228.f

10.2009 1500 860230578



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie DFE  
Secrétariat d'Etat à l'économie SECO

## Travail et Santé

- Femmes enceintes dans les commerces d'animaux
- Prévention



### Quels sont les risques encourus par une femme enceinte travaillant dans un commerce vendant des animaux ?

En plus des risques liés à toute grossesse, les femmes enceintes travaillant dans ces commerces sont exposées au contact avec les animaux.

Les maladies animales pouvant être transmises à l'homme portent le nom de zoonoses. Elles peuvent être causées par divers agents biologiques (virus, bactéries, champignons, prions). Ces maladies peuvent compliquer la grossesse et dans les cas graves mener à la mort du fœtus.

Le SECO a réalisé en 2008 une enquête, mettant l'accent sur le risque lié au contact avec les animaux, puisque celui-ci n'avait pas encore été évalué dans la branche.

Les animaux vendus dans les commerces en Suisse proviennent quasi exclusivement d'élevage, ce qui limite beaucoup le risque qu'ils soient porteurs de maladies.

Les principales zoonoses qu'on peut rencontrer dans les commerces d'animaux sont la salmonellose et l'ornithose-psittacose.

### Salmonellose

Les salmonelles représentent une des premières causes de zoonoses chez l'être humain. On les trouve dans les milieux humides, donc – dans le cas qui nous occupe – elles se transmettent typiquement au contact avec des poissons ou des reptiles et leur habitat.

La salmonellose n'a pas de conséquence directe pour le fœtus, mais les symptômes d'une telle maladie (diarrhées, fièvre, nausées, vomissements, crampes abdominales, ...) sont à éviter en cas de grossesse, car ils peuvent engendrer une naissance prématurée.

#### Mesures de prévention

- une bonne hygiène permet de se prémunir contre le risque de salmonellose.
- le port de gants est nécessaire lors de l'administration de médicaments aux poissons (contiennent souvent du formaldéhyde).

### Ornithose-psittacose

L'ornithose-psittacose est transmise par les volailles et les oiseaux d'ornement tels que les perroquets.

Cette maladie est relativement rare, mais elle a des conséquences très graves pour le fœtus (avortements spontanés, mort du fœtus ou naissance prématurée).

#### Mesures de prévention

- éviter complètement le contact avec les oiseaux et leur fientes au cours de la grossesse, d'autant que la maladie se transmet par des aérosols de poussières ou de fientes.

